

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin, à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 26 mai 2025

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- BURLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- FORTIN Céline donne pouvoir à BREXEL Pierrick,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à GRIMAUULT David,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MEGRET Yves donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- ARTHEMISE Fabienne, JEGU Josiane,

SECRETAIRE DE SEANCE : JEGU Josianne

Délibération n°2025-040

Membres en exercice : 35 – Présents : 27 - Absents : 8 – Pouvoirs : 6

CULTURE

ADHESION AU RESEAU DEPARTEMENTAL « CONSTRUIRE LE NUMERIQUE EN COTES D'ARMOR »

En octobre 2024, la commune de Lamballe-Armor a déposé un dossier de candidature pour l'appel à projets numérique du Département.

En effet, dans le cadre de leurs missions, les services Bibliothèque et Actions Sociales et Citoyennes proposent la mise en place d'un nouveau rendez-vous : le Café Clic'. L'objectif principal est de favoriser l'inclusion numérique. Il s'agit de créer :

- Des moments de partage collectifs permettant à des usagers venant de tous les horizons d'enrichir leur culture numérique, de répondre à leurs questionnements^{et/ou} de transmettre leurs savoirs ;
- Une émulation entre différents usagers leur permettant de se sentir moins isolés sur les questions liées au numérique.

Ce projet, complémentaire de l'offre France Service, est lauréat de l'appel à projet numérique du Département et bénéficie ainsi de 3 000 € en subvention d'investissement. Étant lauréate, la commune adhère automatiquement au réseau départemental « Construire le numérique en Côtes-d'Armor », permettant notamment de partager les expériences et les initiatives avec les partenaires du réseau. Cette adhésion doit être officialisée par l'intermédiaire d'une convention de partenariat.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- VALIDE l'adhésion au réseau départemental « Construire le numérique en Côtes-d'Armor »,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat afférente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **13 JUIN 2025**

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



[Handwritten signature in blue ink]

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **16 JUIN 2025**

De la publication le **16 JUIN 2025**

[Handwritten signature in red ink]

Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale